

Alcachlore m15

Dégraissant alcalin chloré moussant

Destiné à l'élimination des fortes salissures sur sols et surfaces lavables. Sa composition riche en alcalin, chlore et tensio-actifs, permet de décoller les salissures organiques notamment en milieu alimentaire. Recommandé pour le nettoyage quotidien des sols, murs, tables de découpe, convoyeurs et tout équipement industriel.

Mode d'emploi

Lavage manuel : dilution de 2 à 5 % dans l'eau. Appliquer la solution sur la surface à nettoyer, laisser agir quelques minutes (10 à 20 minutes). Brosser éventuellement puis rincer à l'eau claire. Dans le cas de sols fortement encrassés, procéder à un trempage.

Conditionnements

- Emballage : carton de 4 bidons de 5 Kg.

Données techniques

- Aspect : liquide limpide jaune
- pH : > 12,5
- Densité : 1,09 - 1,11

Précautions

Éviter les projections oculaires et le contact avec l'épiderme.
Ne pas mélanger avec un produit acide.
Ne pas utiliser sur alliages légers tels que aluminium et acier galvanisé. Avant rejet éventuel, neutraliser les effluents à un pH compris entre 5,5 et 8,5.
Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Stockage

Lors d'un stockage trop long, le produit perd de son efficacité. Cela est dû à l'abaissement du titre en chlore. Stocker à l'abri du gel.

Sécurité selon FDS

Corrosion cutanée, Catégorie 1A.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3.
Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Date limite d'utilisation optimale :

24 mois à compter de la date indiquée dans le numéro de lot présent sur l'emballage.

Formule déposée au centre Antipoison France : + 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33(0)5.55.27.65.27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail français.

Conforme à l'arrêté français du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

04-07-2022 Ind. 7 ■

**SANS
VLER***



Hygiène professionnelle
HACCP



EYREIN
INDUSTRIE

ZAC de la Montane - Allée des Iris - 19800 EYREIN - +33 (0)5 55 27 65 27
contact@eyrein-industrie.com - www.eyrein-industrie.com